

L'affaire la "mine" de la Gardette en Oisans : des cristalliers et collectionneurs mis en cause... Injustement ?

Extrait de l'éditorial de la revue **Le Règne Minéral** - Numéro de Mars-Avril 2005

Une chasse aux sorcières ???

Depuis quelques jours, des journalistes sans doute très mal informés et probablement en quête de sensationnel diffusent avec enthousiasme des inepties sur notre passion commune qu'est la Minéralogie. Un peu de respect, s'il vous plaît, pour cette science qui est véritablement née en France au tout début du 19^{ème} siècle (Cf. article de F. Delporte) ! Cet acharnement hallucinant fait suite à une affaire qui a secoué notre milieu au matin du mercredi 23 mars 2005. Plusieurs personnes, des collectionneurs et des cristalliers, ont été interpellées et mises en garde à vue par les gendarmeries de Livet-Gavet, Vizille, Bourg-d'Oisans et la Mure, dans le département de l'Isère. Une partie de leur collection a été saisie en tant que pièces à conviction ou mise sous scellées à leur domicile ! Le motif de ce qu'il convient d'appeler une "rafle" est la supputation (ou présomption d'usage) d'utilisation de substances explosives, aucun flagrant délit n'ayant été formulé. Sur les 9 voire 10 personnes interrogées, 2 semblent avoir possédé ce type de produit illicite. Les autres personnes sont de simples cristalliers et collectionneurs à qui l'on reproche uniquement de rechercher et de préserver les merveilles du monde minéral dans les gîtes célèbres de l'Oisans. Ces sites ont été de tout temps prospectés par des cristalliers dans le simple but d'extraction de spécimens minéralogiques enrichissant les collections publiques et privées de France (musées, facultés, etc.) mais aussi du monde entier. Ces journalistes ont publié des informations abracadabrantes : le petit monde "discret et souterrain" qui est montré du doigt exploiterait de nombreuses mines anciennes dans lesquelles ont été extraites de manière illégale plusieurs dizaines de tonnes de cristaux. Autant dire un délire journalistique ! Ceux-là même vont jusqu'à se demander quelle est l'origine des pièces exposées dans les musées... De plus, les cristalliers sont supposés tirer des revenus extrêmement conséquents de leurs délit. Comme les personnes interpellées ont presque toutes signé la pétition pour sauver la mine de La Gardette, l'imagination des enquêteurs et des reporters est allée bon train : les personnes concernées ne veulent très probablement pas voir la disparition de leur "poule aux oeufs d'or" ! Le mélange des genres pour faire de l'audience était ainsi tout trouvé.

Que penser de tout cela ?

Sommes-nous donc tous dans l'illégalité du fait que nous possédions des spécimens extraits soi-disant de manière illicite ?

La réponse est NON !

La vente des minéraux est-elle une activité illégale ?

NON !

Le fait d'acheter et de posséder des minéraux relève t-il du recel ? NON ! Sauf dans le cas où l'acheteur sait qu'il s'agit d'objets volés (fait extrêmement rare dans le monde des collectionneurs des minéraux rappelons-le).

Les bourses de minéraux, se déroulant au grand jour : autorisation préfectorale et publicité dans les journaux à l'appui, avec souvent des rédactionnels élogieux pour les cristalliers qui récoltent avec difficulté les merveilles de la Terre et les montrent au public, sont-elles illégales ?

NON !

Le ramassage des minéraux est-il interdit ?

NON !

NON, notre passion n'est pas un vice et en aucun cas elle ne peut susciter un tel acharnement de la part des autorités et de certains journalistes. A t-on déjà vu un ramasseur de champignons à haute valeur ajoutée (morilles, cèpes, girolles,...), de myrtilles, framboises, ou autres substances naturelles, inquiété alors que dans presque la majorité des cas cette activité est réalisée sur des propriétés privées ou publiques sans l'autorisation de leur propriétaire ? De plus, ces produits sont souvent récoltés dans le but d'une commercialisation sous le manteau apportant aux récolteurs des sommes parfois rondelettes et pas toujours déclarées. Ces derniers ne sont pourtant pas collectionneurs des produits de leur récolte ! Ils ne les apportent jamais dans des musées ni auprès des scientifiques. Par contre, comme nous, les passionnés de botanique, de mycologie, d'entomologie, vivent leur activité avec les musées et les scientifiques. Les cristalliers sont dans leur immense majorité des collectionneurs passionnés, montrant à tous dans les expositions le produit de leurs récoltes, ils font régulièrement des dons aux musées. Une partie d'entre-eux travaille avec des scientifiques afin d'établir des déterminations, c'est ainsi que de nouvelles espèces sont découvertes chaque année. Et comble du paradoxe : ils publient des articles et présentent leurs minéraux dans les magazines (en vente libre) tel que Le Règne Minéral. La majorité des personnes entendues sont abonnées à notre revue. La plupart d'entre eux font partie de nos auteurs ou des collectionneurs qui nous accueillent avec amabilité pour la réalisation des photographies de leurs échantillons.

Que cachent-ils ?

RIEN !

Ils dévoilent sincèrement leur passion. D'ailleurs, une des personnes entendues prête depuis très longtemps ses superbes spécimens, précieusement sauvegardés, au musée de Bourg-d'Oisans ! Leur activité est ardue, pénible, pas souvent récompensée. Mais lorsque les poches s'ouvrent enfin, la tâche est loin d'être terminée, il faut persévérer pour extraire proprement des cristaux intacts. La phase de nettoyage est délicate avant de voir briller de 1000 feux les soi-disant "joyaux de l'Oisans", dans les vitrines de leurs collections. Celles-ci finiront très souvent par faire l'objet d'une acquisition par des musées prestigieux ou des collectionneurs privés, ou bien seront exposées et offertes aux yeux du plus grand nombre lors des bourses aux minéraux et des expositions thématiques. Pensez donc, "un monde obscur" ! Toutes ces découvertes d'espèces minérales sont au même titre que celle d'une nouvelle espèce végétale, une véritable aventure humaine. C'est aussi et surtout, qu'on le veuille ou non, la seule façon de préserver notre patrimoine minéralogique, qui risque au quotidien la destruction pure et simple... pire : son ignorance ! Une chose est sûre, TOUS ces minéraux extraits sont sauvegardés d'une destruction inéluctable par les phénomènes naturels : l'érosion, la gélifraction, l'altération chimique. On ne peut pas préserver les minéraux in situ, on les condamne à coup sûr ! De même que l'activité humaine : les mines, les carrières, les travaux routiers

ne leur laissent aucune chance s'il on ne le prélève pas. Aucune instance n'a jamais déposé une plainte pour destruction de minéraux du fait de cette activité, et, pourtant, nombre d'espèces courantes ou rares voire non encore identifiées (ayant de ce fait un intérêt scientifique majeur) ont été inexorablement détruites...

Une affaire presque similaire a eu lieu au début dans les années 1990-1991 dans le sud de la France. Trois personnes avaient été interpellées pour "extraction" illégale de minerai. Ces cristalliers récoltaient en réalité des minéraux dans une ancienne mine abandonnée. Lors du jugement au tribunal de Mende (Lozère), il n'a pas été prononcé un "non-lieu" qui pourrait sous-entendre une culpabilité non prouvée des cristalliers mais une relaxe pure et simple. La justice avait bien compris, en prononçant ce jugement, que les cristalliers ne sont pas de dangereux trafiquants, ni des délinquants...

En conclusion, suite à cette affaire inimaginable, il devient impératif de tous nous regrouper autour d'une instance d'importance nationale associant tous les acteurs de la minéralogie (scientifiques, musées, amateurs, etc). Il en existe une depuis quelques années, il s'agit de Géopolis. Plus nous seront nombreux au sein de cette organisation en y adhérant (et nous pouvons et devons être plusieurs milliers), plus sûrement nous pourrons nous faire entendre et, de ce fait, éviter qu'à l'avenir des situations analogues se reproduisent. En aucun cas nous ne sommes des délinquants. Plus nous serons nombreux plus les possibilités de rencontres avec les autorités compétentes seront possibles. Notre crédibilité n'en sera qu'accrue. Il sera aussi indispensable de pouvoir enfin légiférer sur le sujet et seule une instance regroupant un grand nombre d'adhérents sera un partenaire écouté et responsable vis-à-vis des instances politiques. Envoyez donc le plus rapidement possible vos adhésions à Géopolis [Le Launay- 44850 Le Cellier - les documents d'information et d'adhésion papier ou informatique sont en ligne sur le site www.geopolis-fr.com].

L'ensemble de la Rédaction du Règne minéral se bat depuis longtemps pour que l'activité des minéralogistes amateurs (cristalliers et ou collectionneurs) soit reconnue, mais aussi pour que des attaques comme celle-ci, menées avec un acharnement dicté par des idées préconçues à notre encontre par un nombre limité de personnes, ne puissent pas se reproduire. Nous comptons organiser une pétition afin de faire entendre nos voix dès la parution du prochain numéro, elle sera certainement en ligne, sur notre site internet, d'ici quelques semaines. Contrairement à ce qui est dit, les amateurs ne se cachent pas ; ils publient dans nos colonnes, montrent à tous leurs découvertes, font avancer la minéralogie en étant souvent les partenaires de cette noble science.

En vous abonnant à la revue, et en ne vous contentant plus seulement de la lire, notre poids sera décuplé face aux autorités compétentes. Avec plusieurs milliers d'abonnés, nous serons plus écoutés encore qu'avec seulement 2500 actuellement. Nous pourrons parler en votre voix seulement si nous vous connaissons...

Louis-Dominique BAYLE
Directeur de publication

Article du site www.geopolis-fr.com